

Monsieur le Maire de Savigny-sur-Orge
48 av Charles de Gaulle
91600 Savigny-sur-Orge

OBJET : demande de réunion des instances municipales.

Savigny-sur-Orge le 21 avril 2020

Monsieur le Maire,

La crise sanitaire que nous traversons bouleverse profondément le quotidien de nos concitoyens.

En imposant un confinement inéluctable, elle provoque l'isolement d'une partie des Saviniens, et singulièrement celles et ceux que l'âge ou la précarité rendent les plus fragiles.

Parallèlement, ce même confinement entrave le bon fonctionnement de notre commune : au retard dans le renouvellement démocratique de nos instances, s'ajoutent la paralysie partielle des services et la difficulté de réunir le Conseil municipal dans son mode habituel.

Nous avons répondu présents à votre invitation de réunir la commission Supports pour une séance exceptionnelle consacrée à la crise sanitaire et à son impact sur le fonctionnement de la commune.

Durant cette commission, nous avons suggéré d'étendre les services de repas à domicile, d'ouvrir davantage l'accès aux services de solidarité de la commune et plus généralement d'accélérer le suivi des personnes fragiles. Vous nous avez opposé des difficultés pour mobiliser un budget dédié à ces initiatives exceptionnelles dans un contexte d'entre deux tours qui empêcherait la commune d'engager un budget supplémentaire.

Les dispositions prévues par l'ordonnance N° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale afin de faire face aux conséquences de l'épidémie Covid-19 et les autres ordonnances prévoient cependant des marges budgétaires mobilisables, ainsi que la prorogation des fonctions du conseil municipal dans son intégrité. Il en découle que la municipalité a la possibilité de mieux protéger ses populations les plus fragiles.

Par ailleurs, la période de confinement a induit des conséquences budgétaires inévitables, notamment en raison de la perte de recettes de services alors que les dépenses demeurent quasi constantes.

Enfin la préparation du déconfinement et singulièrement la question de la réouverture des structures scolaires doit faire l'objet d'une concertation du Conseil municipal, et ne peut se préparer dans le huis clos de l'exécutif municipal sortant.

Pour toutes ces raisons, il nous semble indispensable de réunir rapidement les instances municipales, sous la forme d'un Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'ordonnance N° 2020-391 du 01 avril 2020 qui prévoient que le Conseil peut être réuni à la demande de 20% de ses membres, et doit l'être dans les 6 jours consécutifs à la demande selon son article 3 de cette même ordonnance.

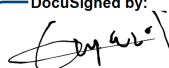
Nous proposons l'ordre du jour suivant :

- information sur les dépenses mandatées et effectuées dans le cadre de l'urgence sanitaire et de l'urgence sociale ;
- information sur les marchés passés dans le cadre de l'urgence sanitaire et de l'urgence sociale ;
- information sur les perspectives de réalisation du budget 2020 en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement, impact budgétaire de la période de confinement ;
- décision modificative au budget 2020 dans le but de financer des dépenses imprévues au budget 2020 ;
- formalisation de la communication aux Saviniens dans la perspective du déconfinement ;
- mise en place d'une coordination des actions citoyennes et caritatives sur le territoire de la commune ;
- proposition de soutien renforcé pour les Saviniens les plus fragiles, élargissement des dispositifs d'accompagnement;
- proposition de soutien aux commerces et aux pme saviniens en complément des mesures déjà mises en œuvre par le gouvernement ;

Nous restons ouverts à tous échanges sur le contenu de l'ordre du jour. Les modalités de tenue de cette réunion sont également à convenir en fonction des possibilités matérielles dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. À titre d'exemple, la commune proche de Palaiseau a réuni son conseil municipal en visioconférence tout récemment. C'est la solution que nous privilégions. À défaut, un conseil municipal restreint pourra être organisé selon des modalités à définir.


Nous insistons sur le caractère d'urgence de cette requête dans la situation exceptionnelle où nous trouvons. Notre requête est uniquement motivée par l'intérêt général et par la nécessité de faire fonctionner au mieux la commune au service de tous. Nous sommes donc certains que vous y donnerez suite dans les meilleurs délais.

Dans l'attente nous vous assurons, Monsieur le Maire de nos meilleurs sentiments.

DocuSigned by:

020E22CFBA72436...

DocuSigned by:

9098F9C99F3C4A5...

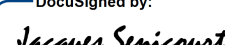
DocuSigned by:

EB2A51CD73D342F...

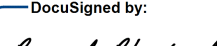
DocuSigned by:

947BB1F009A4450...

DocuSigned by:

7DAECA7C24DB45E...

DocuSigned by:

C295099311A349F...

DocuSigned by:

1EAD40BF41B8405...

DocuSigned by:

BB8FC656483F4D9...

DocuSigned by:

B8968EC0FE1A426...